RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00417
Numéro SIREN : 418 580 247
Nom ou dénomination : ABILIS

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2013 sous le numéro de dépôt A2013/009760

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

NÎMES

891905

Dénomination : ABILIS
Adresse : 134 route D'avignon 30000 Nimes -FRANCE-

n° de gestion : 1998B00417
n° d'identification : 418 580 247

n° de dépôt : A2013/009760
Date du dépôt : 30/12/2013

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 16/12/2013

891905

BB FINANCES
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES
BERTRAND BEAUFRETON

VÉRIFIÉ 30 DEC. 2013

98B417
A9760

GREFFE

ABILIS
SARL au capital de 7.622 €.
134 Route d'Avignon
NIMES (30000)

R.C.S. NIMES : 418 580 247

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Mesdames, Messieurs les associés,

En application des articles 224-3 et 223-43 du Code du Commerce, nous avons été désignés en tant que Commissaire à la transformation de votre société par décision unanime des associés en date du 25 novembre 2013

Vous envisagez la transformation de votre société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée.

I - Rapport prévu à l'article 224-3 du Code de Commerce

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés de ABILIS, nous avons établis le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), relative à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

II - Rapport prévu à l'article 223-43 du Code de Commerce

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime des associés de la société ABILIS, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Votre société a réalisé au cours du dernier exercice clos du 31/12/2012, un chiffre d'affaires de 228 K€ pour 12 mois d'activité et de 272 K€ au cours de la période provisoire de 9 mois arrêtée au 30 septembre 2013.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 48 K€ au 31/12/2012 contre 59 K€ au cours de la période précédente.

Les capitaux propres de votre société se situent à 138 K€ au 31 décembre 2012.

Compte tenu des perspectives de l'activité de la société et d'un taux d'endettement « faible », les indicateurs de la société sont bien orientés.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Fait à Clapiers, le 16 décembre 2013

Cabinet BB FINANCES SARL
Représenté par Bertrand BEAUFRETON
Commissaire à la transformation